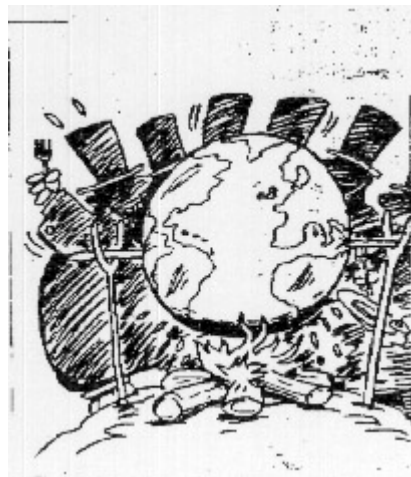




**S'attaquer à l'évasion fiscale au Québec et au Canada :
une nécessité pour la survie des programmes sociaux**



Document de réflexion soumis au Congrès de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante par le Comité de recherche et de réflexion

Réalisé par :

Jean-Luc Ratel

Mai 2003

Table des matières

Présentation -----	2
1. Évasion <i>fisquoi?</i> -----	3
2. Évolution des impôts payés par les entreprises et par les citoyens et citoyennes--	3
3. Les paradis fiscaux-----	6
4. Les abris fiscaux -----	11
5. Les reports d'impôts et les évitements d'impôts des entreprises : une forme perverse de subventions gouvernementales -----	14
6. Le manque de progressivité de l'imposition des citoyens et citoyennes -----	22
7. Quelques suggestions-----	29

Présentation

Lors du Congrès qui s'est déroulé du 31 janvier au 2 février 2003 à l'UQAM, le Comité de recherche et de réflexion a déposé un document sur l'accessibilité aux études post-secondaires intitulé *Des mesures urgentes à prendre pour une vision solidaire de l'éducation et des services sociaux* (Lacoursière, Martineau, Ratel, 2003). On y retrouvait une série de recommandations portant sur la gratuité totale et universelle des services sociaux et publics et sur le revenu minimum garanti pour toute personne résidant au Québec, lesquelles mesures ont par ailleurs été adoptées lors de ce congrès.

Étant donné que nous vivons dans un régime capitaliste, il va de soi que les recommandations précédentes ne s'obtiendront pas en criant « lapin », ni encore moins « ciseau ». C'est pour cette raison que les auteur-e-s avaient cru bon suggérer « Que l'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation significative de l'impôt des entreprises et des personnes à revenus élevés afin de financer les deux mesures précédentes », ce qui fut également fait lors du Congrès.

Le présent document fait donc suite aux positions adoptées relatives à l'augmentation des impôts des entreprises et à l'évasion fiscale et se veut une étude critique du détournement des fonds publics opéré par les grandes entreprises au Québec et au Canada. Compte tenu des contraintes (manques d'effectifs et de temps) auquel a dû faire face le comité – qui ne se résume pour l'instant qu'à l'auteur de ces lignes –, l'information ici présentée est davantage de nature factuelle, mais avec tout de même une bonne dose d'analyse, que le soussigné aurait cependant aimer approfondir davantage. Veuillez cependant prendre note que les opinions émises dans ce document n'engagent que son auteur.

En espérant que les membres sauront y trouver matière à réflexion.

Pour le Comité de recherche et de réflexion,
Jean-Luc Ratel

1. Évasion *fisquoï*?

On entend souvent parler d'évasion fiscale à tort et à travers, mais encore faudrait-il savoir de quoi il s'agit. On pourrait la définir comme toute possibilité légale qu'a une entreprise de ne pas payer pleinement les impôts qu'elle est normalement tenue de payer. Elle prend la forme de reports d'impôt et d'évitements d'impôts des entreprises, de subventions gouvernementales, de réductions d'impôts, d'abris fiscaux et de certains paradis fiscaux. Si l'on se fie au Petit Robert, l'évasion fiscale se définit comme le « fait de soustraire au fisc des revenus imposables sans transgresser la lettre de la loi » (p. 946), ce qui ne devrait pas pour autant nous faire oublier qu'il existe une forme illégale d'évasion fiscale, essentiellement caractérisée par le blanchiment d'argent, la corruption et certains paradis fiscaux.

Car ce qui horripile est le fait que les différentes formes d'évitement des impôts se font sous l'œil bienveillant du législateur ou de la législatrice qui fournissent aux compagnies plusieurs moyens de payer moins d'impôts que ce qui est prévu. Car ce sont des lois, des règlements et des décrets qui permettent aux entreprises privées de payer moins d'impôts que ce qu'elles sont tenues de payer. On ne peut donc lutter contre l'évasion fiscale que sur le terrain politique, puisque ce sont les gouvernements qui la rendent possible.

2. Évolution des impôts payés par les entreprises et par les citoyens et citoyennes

Depuis les années 1950, la part que paient les compagnies privées et celle que paient les individus ont nettement évolué, pour ne pas dire « dévolué », en ce sens où le fameux « fardeau fiscal » (comme s'il s'agissait d'un fardeau que de contribuer aux dépenses collectives...) s'est clairement déplacé vers les individus, au grand profit des entreprises. Ainsi, le tableau suivant illustre ce glissement (pour les impôts fédéraux) qui n'est pas sans conséquence.

**Impôt sur le revenu fédéral pour les particuliers et les corporations
Années 1950 à 1993, en millions de dollars non-indexés¹**

Année	Particuliers (en millions)	Corporations (en millions)	Total (en millions)	Particuliers (en %)	Corporations (en %)
1950	3 273,7	3 174,7	6 448,4	50,8	49,2
1960	6 610,1	4 882,4	11 432,5	57,8	42,2
1970	14 729,1	8 434,0	23 163,1	63,6	36,4
1980	25 762,6	11 340,6	37 103,2	69,4	30,6
1990	43 426,4	10 896,6	54 323,0	79,9	20,1
1993	44 764,3	5 748,3	50 512,6	88,6	11,4

Nous sommes donc en mesure de constater qu'en 1950, la part des individus et celle des entreprises étaient presque identiques, ce qui donnait une répartition assez juste. Par contre, quatre décennies plus tard, soit en 1993, les entreprises ne payaient plus que 11,4 % de la part totale des impôts et les individus en payaient 88,6 %! Mais que s'est-il donc passé pour qu'il en soit ainsi? Et bien, ce sont tout simplement les politiques fiscales qui ont déplacé la charge du côté des individus, sous l'emprise de la philosophie néolibérale aliénante, selon laquelle taxer les entreprises équivaut à ralentir l'économie, puisqu'elles sont moins enclines à s'installer au pays et que, par conséquent, elles créent moins d'emplois, donc encore moins de revenus fiscaux.

Mais pourtant, moult corporations reçoivent des déductions fiscales lorsqu'elles s'installent au pays (et surtout au Québec) qui épongent une bonne partie des coûts de production, ce qui non seulement prive l'État de revenus appréciables en impôts, mais le place dans une position intenable où il se trouve à payer les dépenses courantes (ou une bonne partie) d'entreprises à but plus que lucratif, sans pour autant exercer quelque contrôle que ce soit sur les moyens de production. Et après, on vient nous louer les privatisations d'entreprises publiques au nom de l'efficacité, alors que c'est le public qui fait vivre bon nombre d'entreprises privées.

Dans le cas du Québec, bien que nous n'ayons pas en mains les chiffres retraçant l'évolution depuis 1950, nous savons à tout le moins que pour l'année 1996-1997, les individus ont versé 13,3 milliards \$ en impôts et 7,3 milliards \$ en TVQ, soit 66,6% des revenus autonomes du gouvernement. Quant à elles, les entreprises n'ont versé que 20,3% des revenus autonomes, soit 1 milliard en impôt sur le revenu, 1,7 milliard en taxe sur le capital et 3,7 milliards au fonds sur les services de santé. Fait à noter, le Parti libéral a promis, durant la campagne électorale, d'abolir la taxe sur le capital pour les petites et moyennes entreprises (PME) et de la réduire considérablement pour les plus grandes entreprises, ce qui n'a rien pour améliorer la situation, d'autant plus que le Parti québécois l'avait déjà baissée de près de 50%, comme se vantait récemment Pauline Marois².

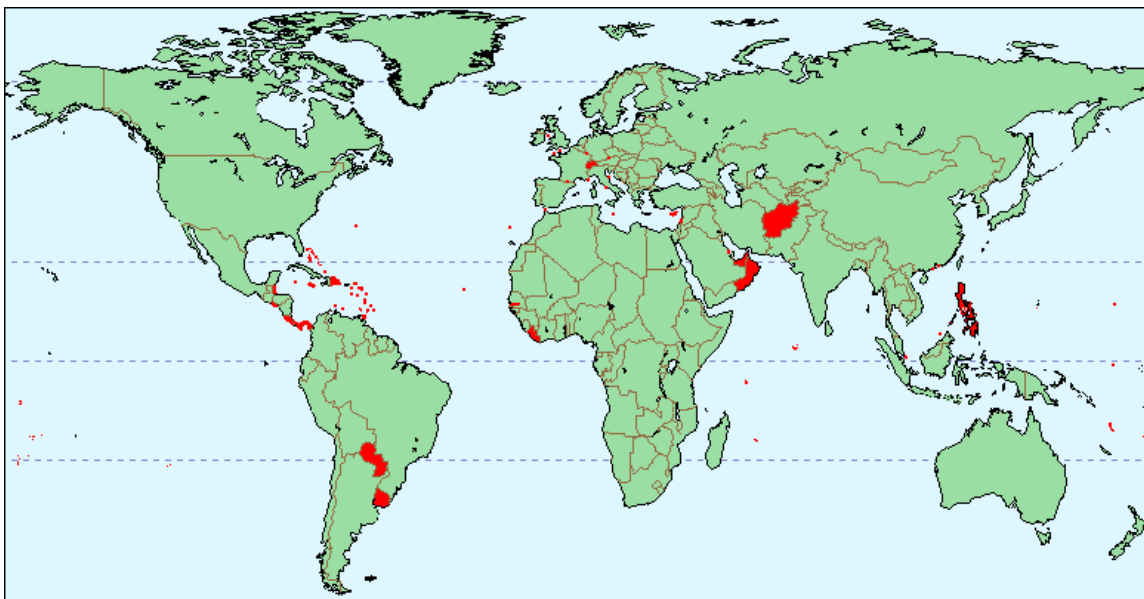
En somme, à l'heure actuelle, si l'on se fie aux données les plus récentes disponibles, soit celles de 1993 au fédéral et de 1996 au provincial, on constate que les citoyennes et citoyens assument 88,6% du « fardeau fiscal » fédéral et 66,6% de celui du Québec. Inversement, les corporations privées n'assument (rendu là, on peut facilement

dire qu'elles ne sont pas capables de « s'assumer »!, blague à part...) que 11,4% de la charge fiscale fédérale et 20,3% de celle du Québec.

3. Les paradis fiscaux

S'éloignant du ciel idyllique décrit dans les récits bibliques, les paradis fiscaux constituent plutôt un véritable enfer pour les finances publiques, compte tenu de leur trop grande permissivité à l'égard des investisseurs. Le Petit Robert définit le paradis fiscal comme un « pays où la réglementation monétaire, la fiscalité plus souple, plus favorable que dans le reste du monde attire les capitaux étrangers » (p. 1775-1776). La carte ci-dessous indique les pays reconnus comme des paradis fiscaux à l'échelle mondiale (ceux d'une couleur plus foncée). Notons qu'ils sont presque tous situés dans des pays sous-développés, sauf quelques-uns en Europe.

Les paradis fiscaux à l'échelle mondiale



(Source : http://www.transnationale.org/carte/mappemonde_pfb.htm)

Comme le fait remarquer Thierry Afschrift³, professeur à l'Université libre de Bruxelles, il est plutôt difficile de donner une définition générale d'un paradis fiscal en se basant sur les données empiriques, puisqu'on y retrouve autant des États souverains, des territoires bénéficiant d'un statut d'autonomie particulier, de simples collectivités territoriales ou encore des colonies. On ne peut donc pas se baser sur le critère administratif ou politique pour bien saisir les paradis fiscaux.

Ainsi, il faudra se contenter de regarder les politiques fiscales extrêmement avantageuses pour les entreprises privées et quelques faits plus terre-à-terre, comme le rapport population vs entreprises. Par exemple, il est plutôt incongru qu'un pays comme les Bermudes, dans la mer des Caraïbes, compte 9 500 compagnies dont 1 300 compagnies d'assurances, alors qu'on n'y retrouve que 60 000 citoyens et citoyennes... Quand on fait le décompte, on en arrive à une compagnie pour 6,32 personnes et aussi à une compagnie d'assurances pour 46 personnes! Aussi bien dire que les citoyens et citoyennes des Bermudes sont le peuple le plus entreprenant de la terre et le mieux

assuré! Pas tout à fait, car ils et elles sont facilement dépassé-e-s par leurs voisins et voisines des Îles Caïman, qui comptent 20 000 compagnies pour 30 000 citoyens et citoyennes : ce qui fait une compagnie pour 1,5 personne... Mais il est bon de savoir qu'en Barbade, par exemple, le taux d'imposition des compagnies internationales est de 2%, ce qui explique plus sérieusement comment il se fait qu'on y retrouve tant d'entreprises privées.

En somme, bien qu'il n'existe pas de législation qui définisse les paradis fiscaux, il faut tenir compte du faible taux d'imposition et de la confidentialité des transactions effectuées. Le premier critère peut sembler simple, mais en réalité, il faut savoir qu'il existe des paradis fiscaux pour les individus seulement (comme Monaco) et d'autres pour les entreprises seulement (comme Gibraltar). Mais dans notre contexte, il est plus pertinent de se pencher sur les paradis fiscaux pour entreprises, car des sommes considérables sont détournées du Canada vers ces pays. Il existe bien sûr des individus qui déclarent leurs revenus personnels dans un paradis fiscal, mais l'essentiel du détournement de fonds s'opère par le biais des entreprises. Quant à la confidentialité, elle varie selon les pays, mais, règle générale, les investisseurs qui transigent déclarent leurs activités dans un paradis fiscal sont assurés d'une certaine confidentialité de leurs transactions, qu'elle soit inscrite dans la loi (comme en Suisse et dans une moindre mesure en Belgique) ou qu'elle soit plutôt une pratique administrative (comme presque partout ailleurs).

Fait à noter, il existe même des pays qui offrent un « menu à la carte » en matière de paradis fiscal, comme l'explique Thierry Afschrift :

« Certains paradis fiscaux offrent même à des sociétés domiciliées chez eux le choix entre une taxation à zéro pour-cent, une taxation à un pourcentage très faible (par exemple 1 %) ou une taxation à un taux modéré (15 %) : ce système (connu à Gibraltar

par exemple) permet aux sociétés de choisir leur taux d'imposition en fonction des conséquences qui en résulteront dans le pays d'origine de leur société mère, de leur bénéficiaire personne physique, ou d'autres bénéficiaires des revenus qu'elle distribue, avec la conséquence paradoxale qu'un taux de 15 % peut s'avérer globalement plus favorable qu'une absence d'imposition... »⁴

Enfin, pour les mordu-e-s de définitions, voici celle que donne le US State

Department des paradis fiscaux :

- « Les paradis bancaires et fiscaux se caractérisent par:
- la non-pénalisation du blanchiment d'argent.
 - l'absence d'impôt sur le bénéfice ou le revenu.
 - l'absence de taxe sur les donations et les successions.
 - le secret bancaire, l'existence de comptes anonymes et numérotés, la non-obligation pour le banquier de connaître le client.
 - l'interdiction pour le banquier de dévoiler aux autorités judiciaires ou fiscales le bénéficiaire d'une transaction ou le titulaire d'un compte.
 - l'absence de contrôle des transactions financières.
 - l'absence d'obligation pour le banquier de tenir un livre financier.
 - l'existence d'instruments monétaires "au porteur".
 - l'absence ou la faiblesse d'organismes de contrôle bancaire.
 - la présence de zones franches.
 - l'existence de comptes bancaires en dollars.
 - l'absence d'obligation pour le banquier d'informer les autorités sur des transactions douteuses.
 - la dissimulation d'information et de statistiques par les institutions financières nationales.
 - l'absence ou la faiblesse de moyens d'investigation sur les activités criminelles ou corruption généralisée.
 - la présence intensive d'opérations financières étrangères.
 - l'absence de loi sur la saisie d'actifs.
 - l'absence de contrôle de filiales de groupes multinationaux. »

Le groupe ATTAC-Québec nous fait prendre conscience de l'étendue de l'évasion fiscale canadienne qui se fait par le biais des paradis fiscaux. En effet, si l'on se fie au rapport du Vérificateur général du Canada de 1999, on retrouvait 257 milliards \$ placés directement par des Canadiens et Canadiennes à l'étranger, dont un peu plus de 10% (28 milliards \$) ont été investis dans les trois mêmes paradis fiscaux et particulièrement en Barbade (avec 17 milliards \$). Notons que ce pays a signé avec le Canada une convention fiscale qui rend la tâche plus facile aux citoyennes et citoyens d'ici qui refusent de contribuer aux dépenses collectives⁵.

Enfin, pour les militantes et militants avides de connaissances, voici une liste supposée exhaustive de tous les paradis fiscaux :

- Antilles : Bermudes, Bahamas, Turks & Caicos, Rép. Dominicaine, Iles Vierges britanniques, Iles Vierges américaines, St Kitts & Nevis, Anguilla, Antigua & Barbuda, Montserrat, Barbade, St-Vincent & Grenadine, Caïman, Jamaïque, Aruba, Antilles néerlandaises, Grenade.
- Amérique Centrale : Belize, El Salvador, Costa-Rica, Panama.
- Amérique du Sud : Uruguay, Paraguay.
- Afrique: Gambie, Libéria.
- Atlantique: Cap-vert, Ste-Hélène, Madère.
- Pacifique: Polynésie française, Iles Pitcairn, Iles Cook, Archipel Tonga, Fidji, Vanuatu, Samoa Occidentales, Nauru, Iles Marshall.
- Asie: Labuan, Philippines, Haïnan, Hong-Kong, Singapour, Afghanistan, Émirats Arabes Unis, Bahrein, Oman, Liban
- Océan Indien: Maldives, Seychelles, Maurice.
- Europe: Dublin, Jersey, Guernesey, Alderney, Sark, Andorre, Gibraltar, Ceuta, Iles de Man, Luxembourg, Suisse, Liechtenstein, Monaco, Vatican, Malte, Chypre.

(Source : http://www.transnationale.org/sources/finance/paradis_liste_pays.html)

4. Les abris fiscaux

Après avoir parlé de paradis fiscaux, il importe de bien définir ce que sont les abris fiscaux, afin d'éviter toute forme de confusion possible. Il s'agit essentiellement de moyens mis en place par les gouvernements (donc légaux) qui permettent aux entreprises et aux individus d'éviter de payer tous les impôts et taxes qu'ils et elles devraient normalement payer. La différence, par rapport aux paradis fiscaux, est le fait que tout se passe au niveau national pour les abris fiscaux, tandis que l'argent sort à l'étranger pour les paradis fiscaux. Il peut s'agir de déductions fiscales pour un placement en fiducie, pour l'achat de certains types d'entreprises (au nom de la promotion des investissements privés...), par exemple, mais il peut aussi s'agir d'abris plus courants comme les RÉER (régime enregistré d'épargne-retraite), les RÉEE (régime enregistré d'épargne-études), etc.

Un bon exemple d'abri fiscal est relaté dans *Finances publiques, profits privés* :

« En 1993, la société en commandite, Les Placements égyptiens Montebello Pur-San, promettait une épargne fiscale de 7 358 \$ pour chaque tranche d'investissement de 5 000 \$ dans l'achat de chevaux. Ces exemptions s'ajoutaient au profit résultant de la vente des chevaux. Les déductions fiscales provenaient de pertes agricoles fiscalement déductibles et de la possibilité de transférer les actions à l'abri de l'impôt dans un RÉER autogéré. Pourtant un Québécois sur quatre seulement cotisait à un RÉER en 1993 pour une somme moyenne de 2 000 \$! Qui profite du maximum de 16 500 \$? ».⁶

On fait même de la publicité pour vendre des abris fiscaux non utilisés! :

« Une annonce passée dans un grand quotidien par un comptable agréé "peddler" d'abris fiscaux disait : "Pertes fiscales à offrir. Notre client, distributeur de cosmétiques ayant d'importantes pertes fiscales et des biens sous-évalués, cherche un acheteur en mesure d'utiliser ces déductions fiscales. Discretion assurée. Veuillez communiquer avec : Farber, Krolik & Sherer, Moti Sherer, comptables agréés. »⁷

Il est difficile de chiffrer combien d'argent les différents paliers de gouvernement perdent en revenus d'impôts à cause des différents abris fiscaux. Une chose est sûre,

cependant, c'est qu'il faut compter le tout en milliards \$. Par contre, en jetant un petit coup d'œil à un des abris fiscaux les plus connus, soit les RÉER, il est intéressant de constater à quel point l'engouement autour d'eux n'est qu'une belle illusion collective. Avez-vous déjà vu ces macarons portés par les employé-e-s des caisses populaires, durant le temps des cotisations aux RÉER, sur lesquels il était inscrit « Demandez-moi 1\$ si je ne vous ai pas parlé de RÉER? » ou encore des publicités vides de sens qui laissent croire que tout le monde en profite et que c'est cool, les RÉER? En fait, cet abri fiscal ne profite essentiellement qu'aux riches et est une bonne façon de contourner les services publics de retraite (comme la Régie des rentes, au Québec) qui devraient normalement servir à tout le monde. Une étude⁸ menée par Martin Poirier, chercheur à la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, démontre de plus que le gouvernement fédéral a perdu, pour l'année 1992, 13,6 milliards \$ en revenus fiscaux à cause des RÉER et des RPA (Régimes de pension agréés). Fait à noter, 20% des contribuables ont profité de 80% de ces milliards payés en moins, et ce ne sont pas les plus pauvres...

Le tableau suivant illustre d'ailleurs combien les contribuables cotisaient à un RÉER, en 1993, selon leurs revenus :

Pourcentage du montant disponible ayant cotisé (RÉER)

Tranche de revenu	% cotisé
Moins de 10 000 \$	2,0 %
10 000 à 30 000 \$	8,5 %
30 000 à 60 000 \$	19,0 %
60 000 à 100 000 \$	41,8 %
100 000 \$ et plus	79,1 %

(Source : *Finances publiques, profits privés*, p. 64)

Nous sommes donc à même de constater que ce n'est qu'à partir de 60 000 \$ et plus de revenus annuels que les individus cotisent de façon significative à un RÉER. Les

pauvres et la classe moyenne (en termes de revenus) ne peuvent y cotiser que des miettes. Il serait donc socialement plus profitable de diminuer largement le plafond de cotisation à un RÉER, qui est actuellement à 13 500 \$. Pourtant, le gouvernement fédéral a annoncé une augmentation progressive de ces plafonds jusqu'à 15 500\$ en 2005.⁹ Évidemment, les gens qui gagnent 10 000 \$ par année ont toutes les possibilités de placer 13 500 \$ par année dans un régime privé de retraite... Mais de toute façon, il ne faut pas perdre de vue qu'on ne peut cotiser plus de 18 % de son revenu à un RÉER, ce qui fait que pour pouvoir placer 13 500 \$, il faut gagner 75 000 \$ par année ou plus...

Le tableau suivant illustre l'évolution du plafond depuis 1991 et jusqu'en 2005.

Plafonds de contributions à un RÉER

1991 : 11 500 \$	1992 : 12 500 \$	1993 : 12 500 \$	1994 : 13 500 \$
1995 : 14 500 \$	1996 à 2003 : 13 500 \$	2004 : 14 500 \$	2005 : 15 500 \$

(source : <http://www.cgff.com/Tableau%20-%20Plafond%20REER.htm>)

Notons en terminant que les 20 % d'individus aux revenus les plus élevés ont placé un montant 115 fois plus élevé pour leur retraite que les 20 % les plus pauvres... En moyenne, ceux et celles ayant récolté moins de 10 000 \$ par année (pour 1993) n'ont cotisé que 60 \$ (!!!), tandis que celles et ceux gagnant plus de 100 000 \$ par année ont en moyenne placé 10 900 \$! Autrement dit, une fois à la retraite, celui ou celle qui aura placé 60 \$ par année dans un RÉER, pendant 40 ans et à un taux d'intérêt de 8 %, n'aura accumulé que 16 209,04 \$. Par contre, celui ou celle qui aura cotisé 10 900 \$ par année, pendant 40 ans et à un taux d'intérêt de 8 %, recevra à la retraite la rondelette somme de

2 944 631,10 \$, soit 182 fois plus que dans le premier cas!¹⁰ Comme quoi les RÉER reproduisent les inégalités économiques, après tout.

5. Les reports d'impôts et les évitements d'impôts des entreprises : une forme perverse de subventions gouvernementales ¹¹

5.1. Les reports d'impôt

Le report d'impôt est une pratique courante dans le milieu des affaires et permet aux entreprises d'éviter de payer des impôts pour l'année courante, en les reportant encore, encore et encore. Si bien qu'au bout du compte, l'État se retrouve durant des années à ne rien recevoir et que, dans bien des cas, aucun impôt n'est payé en bout de ligne. Comment cela se peut-il? Reportons-nous à Léo-Paul Lauzon pour bien saisir la question :

« Pour comprendre le phénomène du report d'impôts, il faut d'abord considérer que les dépenses sont les causes mises en branle pour obtenir des effets appelés "revenus". Donc si le fisc impose le revenu (l'effet), il doit permettre de réduire la dépense (la cause) nécessaire à la réalisation du revenu. Or, le fisc permet aux entreprises de déduire les dépenses (la cause) alors que les revenus, les effets imposables, ne se sont pas encore manifestés. Par exemple, si une entreprise pétrolière dépense 10 millions\$ pour forer un puits duquel on extraira du pétrole pendant dix ans, légitimement les frais de forage devraient déduire les revenus sur dix ans à mesure que les causes produisent des effets imposables. Mais le fisc permet aux compagnies de déduire ces frais pendant l'année courante avant que le revenu à imposer ne se soit manifesté. Les dépenses passent dans le rapport d'impôts avant les revenus. On

comprend que l'entreprise paiera peu d'impôts l'année où elle a fait ce forage car des dépenses utiles aux revenus futurs déduiront les revenus de l'année courante. Ce jeu est très répandu avec l'amortissement fiscal accéléré des immobilisations qui rapportent des revenus sur de longues périodes. Les entreprises bénéficient donc d'un «encouragement fiscal», car verser 1\$ d'impôt dans trente ans équivaut à verser 1 cent aujourd'hui en tenant compte d'un taux d'intérêt de 8%. De plus, comme les entreprises réinvestissent leur profit en immobilisations rapidement amortissables au point de vue fiscal, le jeu du report se perpétue.

Lorsqu'une entreprise peut déduire davantage de dépenses fiscales qu'elle a réalisé de revenus, elle subit une perte fiscale. Ces pertes sont souvent dues qu'à des règles fiscales fort généreuses, car dans les faits de nombreuses compagnies réalisent à la fois des profits comptables et des pertes fiscales. Le cas des nombreuses compagnies qui ont obtenu un remboursement du fisc malgré des bénéfices comptables en est un exemple frappant. Comme les pertes fiscales peuvent être utilisées sur les bénéfices réalisés trois ans auparavant, et sur ceux à réaliser au cours des sept années suivantes, les entreprises s'assurent qu'elles ne perdront aucun des avantages fiscaux qui leurs ont été attribués.

Comme les pertes fiscales peuvent être reportées trois ans en arrière ou sept ans en avant, transférées d'une filiale à l'autre au sein d'une même entreprise, ou même vendues à une autre compagnie, ces pertes finissent toujours par être utilisées. Certaines compagnies, particulièrement celles qui oeuvrent dans la haute technologie, font des

pertes fiscales à répétition grâce à de généreuses déductions, mais restent toujours en affaires, ce qui montre bien qu'en réalité ces entreprises sont profitables, et que leurs pertes apparentes sont dues à des déluges de déductions fiscales pour la recherche et développement, l'investissement, la formation, l'informatisation, etc. »

Mais pourquoi s'offusquer contre les reports d'impôt si, de toutes façons, les entreprises finissent par payer les impôts au bout du compte? Et bien, justement, elles ne le font pas toutes et, qui plus est, même en le faisant, elles paieraient moins que ce qu'elles doivent payer dans les faits. En effet, si l'on se base sur un taux d'intérêt de 8%, une compagnie qui paie 1\$ d'impôts dans 10 ans ne paiera en réalité que l'équivalent de 46 ¢ en dollars actuels, ce qui, au bout du compte, peut faire économiser de coquettes sommes : si une entreprise reporte 20 millions \$ d'impôts qu'elle devait payer pour l'année 2002 et ne les paie qu'en 2012, elle fait perdre 9,2 millions \$ à l'État, au grand détriment des citoyens et des citoyennes, bien évidemment.

Et l'enjeu est de taille! Au Canada, les 20 plus importants reports d'impôts totalisaient 21,1 milliards \$ en 1999 et, pour le Québec, les 20 plus importants reports d'impôts totalisaient 11,3 milliards \$. Au bout du compte, en se basant sur l'étude de 767 entreprises canadiennes, on constate que les impôts reportés nets étaient de 29,9 milliards \$ pour l'année 1999! Imaginez ce que l'on pourrait faire avec tout cet argent... Les milliards que l'on a coupé dans les services sociaux au Québec et au Canada ces dernières années, notamment en santé et en éducation, pourraient facilement être compensés si l'on stoppait les reports d'impôt.

Enfin, histoire de mettre quelques noms aux reports d'impôts, voici deux petits tableaux sur les plus grands reports d'impôts au provincial et au fédéral :

Les vingt plus grands reports d'impôts au Canada
(en millions de dollars)
- fin de l'année financière 1999 -

Nom de la compagnie	Impôts reportés au bilan
1- Canadien National	2 829.0
2- Seagram	2 698.0
3- Canadien Pacifique	2 599.5
4- Pan Canadian Petroleum	1 339.0
5- Alcan	1 160.0
6- Petro-Canada	1 133.0
7- Imperial Oil	877.0
8- Suncor	839.0
9- Shell Canada	786.0
10-BCE	783.0
11-Alberta Energy	774.3
12-Thomson	723.2
13-Noranda	635.0
14-Anderson Exploration	622.0
15-Bombardier	583.3
16-GM Acceptance Canada	577.6
17-Talisman Energy	563.9
18-Québecor	545.7
19-Canadian Natural Ressources	504.5
20-Renaissance Energy	496.2
TOTAL DES 20 COMPAGNIES	21 069.2

Les vingt plus grands reports d'impôts au Québec
(en millions de dollars)
- fin de l'année financière 1999 -

Nom de la compagnie	Impôts reportés au bilan
1- Canadien National	2 829.0
2- Seagram	2 698.0
3- Alcan	1 160.0
4- BCE	783.0
5- Bombardier	583.3
6- Québecor	545.7
7- Power Corporation	441.0
8- Onex	411.0
9- Domtar	376.0
10-Groupe Vidéotron	289.3
11-La Cie de Téléph. Anglo-Canad.	225.4
12-Tembec	176.1
13-Air Canada	176.0
14-Molson	120.0
15-Cascades	89.0
16-Ciment St-Laurent	85.7
17-Lafarge Canada	80.1
18-Cogeco	78.8
19-Groupe Transcontin. G.T.C.	61.7
20-Ivaco	54.5
TOTAL DES 20 COMPAGNIES	11 263.6

5.2. Les évitements d'impôt

En plus des reports d'impôt, les évitements d'impôt sont encore plus dramatiques pour les finances publiques, puisque les milliards ainsi évités ne seront jamais payés au gouvernement! Et l'enjeu est aussi de taille : en 1999, 40,5 % des entreprises payaient moins de 20% d'impôts, alors qu'elles devraient normalement en payer 46,6 % (fédéral et provincial mis ensemble)! D'ailleurs, depuis 1988, les gouvernements ne publient plus les données sur les compagnies rentables qui ne paient pas d'impôts, ce qui n'est pas un hasard...

Mais qu'à cela ne tienne, la Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM nous apprend que, sur un échantillon de 390 compagnies étudiées, 158 d'entre elles ont encaissé 26 milliards \$ de profit, mais n'ont payé que 2,6 milliards \$ en impôts. Autrement dit, toutes ces 158 entreprises n'ont payé en moyenne que 10 % d'impôt! Pis encore, 26 % des compagnies analysées ont payé en moyenne 3,5 % d'impôts en 1999, après avoir encaissé 11,3 milliards \$ en profits...

Comme si ce n'était pas assez, il y a même des entreprises qui ont reçu des remboursements de la part du gouvernement! En effet, 13 entreprises canadiennes ont ainsi reçu 78 millions \$, après avoir déclaré des profits de 812 millions! De plus, 20 entreprises n'ont pas payé un sou d'impôt, après avoir déclaré des profits de 970 millions \$.

À partir de cet échantillon, on constate donc que 3,3 % ont reçu un remboursement d'impôts, que 5,1 % n'ont rien payé, que 18,0 % ont payé entre 1 et 10 % et que 14,1 % ont payé entre 11 et 20 % d'impôt. Le tout donne un taux d'imposition moyen de 10,2 % pour 40,5 % des entreprises!

En fin de compte, s'il existait au Canada un impôt minimum, c'est-à-dire un taux d'imposition qui ne peut être abaissé sous aucun prétexte, malgré toutes les formes d'évasion fiscale existantes, les différents paliers de gouvernement pourraient facilement récolter des milliards \$. En fait, pour un impôt minimum aussi peu élevé que 20 % (10 % au fédéral et 10 % au provincial), appliqué à l'ensemble des compagnies canadiennes, on obtiendrait au bas mot 5 milliards \$ de plus. Et que dire s'il était haussé à 46,6%, comme cela est normalement supposé être le cas? Encore une fois, imaginons tout ce que l'on pourrait faire avec 5 milliards \$ de plus...

Voici un tableau indiquant la différence entre les taux d'impôt prétendus (que les compagnies déclarent) et les taux d'impôt réels payés par quelques compagnies :

Taux d'impôts sur le revenu – année 1999

	<u>Prétendu</u>	<u>Réel</u>
1- Alberta Energy	44%	9%
2- Crestar Energy	53%	1%
3- Téléglobe	36%	26%
4- Canadien National	38%	4%
5- Air Canada	48%	4%
6- Molson	56%	2%
7- Domtar	41%	4%

Au bout de la ligne, il est outrageant d'entendre les dirigeants et dirigeantes de grandes entreprises railler les assisté-e-s sociaux et sociales en prétextant qu'ils et elles se font vivre par l'État, quand on sait que leurs entreprises profitent de toutes les infrastructures défrayées par les gouvernements sans même payer leur juste part d'impôts.

6. Le manque de progressivité de l'imposition des citoyens et citoyennes

S'il est vrai que les entreprises privées ne paient pas leur juste part pour la société, il en va de même pour les individus à revenu élevé. C'est bien connu : les pauvres ne paient presque pas d'impôt car ils et elles n'en ont tout simplement pas les moyens, les riches n'en paient presque pas, car ils et elles ont droit à une panoplie de mesures d'évasion fiscale et, enfin, ce sont essentiellement les gens gagnant des revenus dans la moyenne qui paient la note. Selon l'avis de l'auteur de ce document, il ne faudrait évidemment pas remettre en question le fait que les gens moins fortunés ne paient presque pas d'impôts, étant donné que ce qui nous reste encore de redistribution des richesses leur est tout destiné. Et ce n'est pas non plus dans la poche des contribuables dits et dites de la « classe moyenne »¹ qu'il faut davantage taxer, puisqu'il est vrai que

¹ L'utilisation du terme « classe moyenne » est sociologiquement acceptable, dans la mesure où il se réfère à une catégorie de revenus qui, dans l'ensemble de tous les revenus obtenus par les individus, se situe au milieu de la distribution. Nous pouvons donc isoler trois catégories, soit « classe pauvre », « classe moyenne » et « classe riche ». Cependant, il s'agit essentiellement de catégories économiques que l'on découpe de façon relativement arbitraire. Il ne faut en aucun cas confondre cette catégorie économique avec la notion de « classe sociale », utilisée dans les approches du conflit social, telle la théorie marxiste ou bourdieusienne. En effet, le revenu n'est qu'un indicateur de position sociale d'un individu dans le champ économique, pour utiliser l'approche bourdieusienne. Une classe sociale se définit donc par le capital économique, le capital culturel et le capital social d'un individu. Ce qui signifie qu'une personne gagnant 20 000 \$ par année mais ayant complété une maîtrise peut facilement avoir un meilleur statut social qu'une

leur charge est démesurée par rapport à celle des riches. De plus, on pourrait même envisager une baisse d'impôts pour la « classe moyenne », SI ET SEULEMENT SI l'État récoltait davantage d'impôts chez les riches, qui pourraient énormément contribuer aux dépenses collectives, en tous les cas, plus que ce qu'ils et elles ne font actuellement.

Ainsi donc, si l'on se fie aux données les plus récentes, comme nous l'avons vu plus haut, les individus paient 88,6% de tous les impôts fédéraux et 66,6% de tous les impôts provinciaux. Quant aux compagnies, elles en paient 11,4 % au fédéral et 20,3 % au provincial. Il est probable que les 13,1 % restant au provincial proviennent des paiements de transfert du fédéral, mais il a été impossible, compte tenu des circonstances, de vérifier cette hypothèse. Ce sont donc majoritairement les citoyennes et citoyens qui contribuent au coût des dépenses publiques.

Là où le bât blesse, c'est en premier lieu le manque criant de progressivité de la table d'imposition au Québec. En effet, il n'existe actuellement que quatre paliers d'imposition au fédéral et que trois au provincial, comme ceux et celles qui ont eu la chance de remplir leur déclaration de revenus ont pu le constater.

Dans le cas du fédéral, la table d'imposition s'établit comme suit :

Table d'imposition des revenus des individus – fédéral (2002)¹²

0 \$ à 31 676\$	31 677\$ à 63 353\$	63 354\$ à 102 999\$	103 000\$ et plus
16 %	22 %	26 %	29 %

Dans le cas du provincial, la table d'imposition s'établit comme suit :

Table d'imposition des revenus des individus – provincial (2002)¹³

0 \$ à 26 699\$	26 700 \$ à 53 404 \$	53 405 \$ et plus
------------------------	------------------------------	--------------------------

autre gagnant 30 000 \$ mais n'ayant qu'une formation secondaire, puisque la première personne aura plus facilement accès à la culture légitime, donc pourra plus facilement se « promener » dans les différents champs sociaux et améliorer sa situation. Voir à ce sujet *La distinction* (Bourdieu, 1979).

16 %	20 %	24 %
------	------	------

Évidemment, pour ce qui est de la première catégorie, ce ne sont pas toutes les gens qui paient de l'impôt, puisqu'il existe plusieurs déductions qui font en sorte que, généralement, lorsque les revenus sont inférieurs à 9 000\$, on ne paie pas un sou d'impôt. Et tout dépend de l'occupation de la personne : par exemple, un étudiant ou une étudiante se voit créditer ses frais de scolarité, mais il s'agit de crédits d'impôt non remboursables. Fait à noter, il existe deux formes de crédits d'impôt : remboursables et non remboursables. Les crédits non remboursables ne peuvent qu'être déduits de la somme d'impôt à payer; alors que ceux qui sont remboursables sont payés peu importe si l'on paie ou non des impôts. Grosso modo, les crédits d'impôt pour les dépenses individuelles ne sont pas remboursables et ceux pour les dépenses d'affaires le sont (on se demande pourquoi...). En fait, la plupart des crédits auquel tout le monde a droit sont non remboursables.

À la lecture de ces chiffres, il apparaît évident que les riches ne paient pas assez d'impôt, et même de façon officielle (sans compter tous les abris fiscaux mentionnés précédemment). En effet, si l'on se fie à la grille de calcul du provincial, de loin la pire, un revenu de 53 405 \$ est autant imposé qu'un revenu de 500 000 \$, en termes de pourcentage. Évidemment, tout cela fait l'affaire des riches, car celui ou celle qui gagne 53 405 \$ (ce qui n'est pas la fin du monde comme revenu, après tout...) paiera 12 817,20 \$ en impôt (sans compter les crédits d'impôt et les abris fiscaux); tandis que celui ou celle qui gagne 500 000 \$ paiera 120 000 \$ en impôt. En conservant les mêmes deux cas pour l'impôt fédéral, on constate que la première personne paiera 22 % en impôt (soit 11 749,10 \$) et la seconde en paiera 29 % (soit 145 000 \$). En fin de compte, la première

personne aura un revenu net de 28 838,70 \$ et la seconde aura un revenu net de 235 000 \$... si elle ne profite pas de l'évasion fiscale, ce qui serait assez étonnant par ailleurs.

Le tableau suivant synthétise le tout :

	Individu A	Individu B
Revenu avant impôts	53 405,00 \$	500 000,00 \$
Impôt payé au provincial	(24 %) 12 817,20 \$	(24 %) 120 000,00 \$
Impôt payé au fédéral	(22 %) 11 749,10 \$	(29 %) 145 000,00 \$
Impôt total payé	(46 %) 24 566,30 \$	(53 %) 265 000,00 \$
Revenu après impôts	28 838,70 \$	235 000,00 \$

Dans le premier cas, le revenu après impôt est quand même suffisant pour vivre, pour une personne seule par exemple, mais la situation diffère lorsqu'il y a des enfants, des personnes à charge, etc. Et, dans le cas de la seconde personne, le revenu est évidemment plus que suffisant pour vivre. Le fait est que la personne qui gagne 500 000 \$ ne paiera que 7 % de plus d'impôts que la première personne, en termes de pourcentage de revenus. Pourtant, elle gagne 9,4 fois plus que l'autre personne. Où est la justice dans tout cela? Il va de soi qu'une table d'imposition à plusieurs paliers serait extrêmement bénéfique pour les finances publiques et beaucoup plus juste socialement. C'est d'ailleurs ce qui se faisait auparavant, car à l'heure actuelle, le taux d'imposition marginal maximum sur les revenus les plus élevés (c'est-à-dire le maximum d'impôts qu'une personne peut payer) est de 52,9 % au Québec (en incluant les impôts fédéral et

provincial), comme illustré plus haut dans le cas de l'individu B. Or, ce taux a baissé de 16 % depuis 1978, alors qu'il se situait à 68,9 %¹⁴.

Voyons un peu l'évolution de ce taux au Québec et ailleurs :

Taux d'imposition marginaux maximums sur les revenus les plus élevés (en pourcentage)					
	<u>1978</u>	<u>1982</u>	<u>1992</u>	<u>1995</u>	<u>1996</u>
Québec	68.9	60.4	51.0	52.9	52.9
Ontario	61.9	50.3	49.8	53.2	52.9
New York	74.5	57.0	36.2	44.1	43.8
Maine	73.0	55.0	37.8	44.7	44.7

(tiré de : *La fiscalité dans le contexte du virage à droite*)

Ainsi, il est donc urgent d'établir une fiscalité réellement progressive, c'est-à-dire évoluant selon le revenu. À la limite, on pourrait même établir une formule mathématique qui définirait le taux d'imposition selon chaque dollar gagné (malheureusement, les notions mathématiques de l'auteur sont quelque peu défailtantes à ce chapitre...).

Voici à quoi pourrait ressembler une grille progressive :

Exemple fictif de grille progressive (autant pour le provincial que pour le fédéral)

	0 à 15 999 \$	16 000 à 23 999 \$	24 000 à 39 999 \$	40 000 à 69 999 \$	70 000 à 99 999 \$	100 000 à 199 999 \$	200 000 à 499 999 \$	500 000 \$ et plus
Provincial	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %
Fédéral	0 %	10 %	15 %	20 %	25 %	30 %	35 %	40 %
Total	0 %	20 %	30 %	40 %	50 %	60 %	70 %	80 %

Ainsi, dans cet exemple fictif de grille progressive (imaginée par l'auteur), l'individu A (revenu de 53 405 \$) et l'individu B (revenu de 500 000 \$) auraient des taux d'imposition beaucoup plus représentatifs de leur écart de revenus : l'individu A paierait 40 % d'impôt et l'individu B en paierait 80 %. En fin de compte, l'individu A aurait un revenu net de 32 043 \$ et l'individu B de 100 000 \$. Ce n'est évidemment qu'un exemple fictif et il est évident qu'une table aussi progressive serait difficile à faire passer, surtout avec les lobbys patronaux et les menaces futiles d'émigration des riches.

Finalement, la véritable fiscalité payée par les riches au Québec diffère totalement des tables d'imposition illustrées plus haut. En fait, si l'on se fie à une étude menée par Michel Bernard et Léo-Paul Lauzon¹⁵, on constate que les contribuables gagnant de 60 000 \$ à 99 999 \$ ne paient en moyenne que 14,6 % d'impôts, que ceux et celles gagnant de 100 000 \$ à 199 999 \$ ne paient que 15 % d'impôts, tout comme ceux et celles gagnant 200 000 \$ et plus.

Comparaison entre les taux officiels d'imposition et les taux réels

	60 000 – 99 999 \$	100 000 – 199 999 \$	200 000 \$ et plus
Taux officiel (provincial)	24 %	24 %	24 %
Taux officiel (fédéral)	22 % ou 26 %	26 % ou 29 %	29 %
Taux officiel² (total)	46 % ou 50 %	50 % ou 53 %	53 %
Taux réel	14,6 %	15 %	15 %
Écart entre le taux officiel et le taux réel	31,4 ou 35,4	35 ou 38	38

² Il y a deux taux possibles pour les deux premières catégories, car elles touchent chacune à deux paliers d'imposition au fédéral.

Il est donc sidérant d'apprendre qu'il y a un écart variant entre 31,4 et 38 points entre les taux d'imposition réels et officiels. Ce qui signifie que les riches paient entre 14,6 % et 15 % d'impôts, plutôt que d'en payer entre 46 % et 53 %, comme ce qui est normalement prévu.

Si l'on se base sur les données du ministère des Finances de 1996, on peut calculer approximativement le manque à gagner.

Nombre de contribuables et de familles selon la tranche de revenu total.						
Tranche de revenu total	Particuliers		Familles		Revenu moyen	
	Nombre	%	Nombre	%	Particuliers	Familles
100 000\$ et plus	54 004	1.2%	109 506	3.2%	176 633 \$	157 250 \$
50 000 à 100 000 \$	383 829	8.2%	594 349	17.2%	63 116 \$	67 314 \$
20 000 à 50 000 \$	1 709 612	36.4%	1 188 890	34.5%	31 881 \$	33 146 \$
Moins de 20 000 \$	2 541 072	54.2%	1 554 985	45.1%	8 667 \$	8 437 \$
TOTAL	4 688 517	100%	3 447 729	100%	23 529 \$	31 834 \$

(source : ministère des Finances du Québec, 1996)

En effet, si l'on considère que les 54 004 Québécois et Québécoises les plus riches ont un revenu moyen de 176 633 \$, la différence entre ce qu'ils devraient payer et ce qu'ils paient réellement en impôts est considérable : 3,4 milliards \$! Cette situation s'explique évidemment par l'évasion fiscale qui leur est accordée.

Différence entre ce que les riches dans la catégorie de revenu de 100 000 \$ et plus devraient payer et ce qu'ils et elles paient réellement³

	Taux d'imposition	Impôts à payer par personne (moyenne)	Impôts à payer pour la catégorie
Taux officiel (provincial)	24 %	42 391,92 \$	2 289 333 248 \$
Taux officiel (fédéral)	26 %	45 924,58 \$	2 480 111 018 \$
Taux officiel	50 %	88 316,50 \$	4 769 444 266 \$

³ Pour les besoins de la cause, nous considérerons le palier d'imposition fédéral pour les revenus de 103 000\$ et plus, afin de faciliter le calcul.

(total)			
Taux réel	14,6 %	25 788,42 \$	1 392 677 834 \$
Écart entre le taux officiel et le taux réel	35,4 points	62 528,08 \$	3 376 766 432 \$

En somme, dans l'état actuel des taux d'imposition des individus, les 54 004 Québécois et Québécoises les plus riches nous font perdre annuellement 3,4 milliards \$ en évasion fiscale, en se basant sur les données de 1996. Or, sans même révolutionner complètement la fiscalité en établissant une table d'imposition progressive, on pourrait récolter cette somme en abolissant les déductions fiscales pour les riches (au revenu annuel de 100 000 \$ et plus). Mieux encore, en établissant une table d'imposition progressive, nous pourrions ramasser encore plus dans les poches des riches pour en redonner au reste de la société par le biais des programmes sociaux. Comme quoi Robin des Bois n'est pas encore mort...

7. Quelques suggestions

En fin de compte, dans le contexte des revendications de l'ASSÉ portant sur le financement public (gratuité complète et universelle de l'éducation et de l'ensemble des services sociaux et publics, revenu minimum garanti, réinvestissement massif dans le système d'éducation et dans l'ensemble des programmes sociaux), il est important de poursuivre la revendication adoptée lors du congrès de janvier, à savoir que « *L'ASSÉ se positionne en faveur d'une augmentation significative de l'impôt des entreprises et des personnes à revenus élevés et pour que les gouvernements prennent toutes les mesures nécessaires pour en finir avec l'évasion fiscale afin de financer les deux mesures précédentes.* »¹⁶.

Aussi, l'unique membre du Comité de recherche et réflexion recommande-t-il au Congrès d'adopter les positions suivantes :

- Que les gouvernements provincial et fédéral cessent d'accorder des reports d'impôt aux entreprises privées et que, par le fait même, celles-ci soient tenues par la loi de payer durant l'année fiscale l'argent qu'elles doivent à l'État.
- Que les gouvernements provincial et fédéral s'assurent que les revenus de taxes et impôts proviennent également des individus et des entreprises (50 % pour chaque catégorie).
- Que les gouvernements provincial et fédéral s'attaquent aux compagnies et aux individus canadiens et canadiennes qui déclarent une partie ou la totalité de leurs revenus dans des paradis fiscaux reconnus. Et qu'ils travaillent de concert avec la communauté internationale pour enrayer ce phénomène.
- Que les gouvernements provincial et fédéral abolissent toutes les différentes formes d'abris fiscaux pour les entreprises privées.
- Que les gouvernements provincial et fédéral révisent les différentes formes d'abris fiscaux pour les individus, afin de s'assurer que ceux et celles ayant un revenu de 100 000 \$ et plus n'y aient pas droit.
- Que le gouvernement fédéral diminue les plafonds des RÉER et des RPA à 5 000 \$ (actuellement à 13 500 \$), ce qui permettra de récupérer des milliards de la poche des individus les plus fortuné-e-s.

- Que les gouvernements provincial et fédéral instaurent une taxe sur les sorties de capitaux⁴ d'environ 20 % à toutes les entreprises installées en tout ou en partie au pays.
- Que les gouvernements provincial et fédéral cessent toute forme de subventions directes à des entreprises privées, considérant qu'elles profitent déjà amplement des services et des infrastructures publics.
- Que les gouvernements provincial et fédéral établissent une grille d'imposition réellement progressive et que, par le fait même, ils augmentent les taux d'imposition des gens à revenus élevés.
- Que les individus et les familles vivant sous le seuil de pauvreté (tel que défini par Statistique Canada) soient exempté-e-s de toutes formes de taxes et d'impôts, tant au provincial qu'au fédéral.
- Que les taxes directes à la consommation (fédérales, provinciales et municipales) ne s'appliquent pas aux produits et services définis comme essentiels (électricité, téléphone, vêtements, etc.).

⁴ Il s'agit d'une taxe prélevée sur les capitaux (machinerie, devises) qui sortent du pays qui vise à contrer le recours aux paradis fiscaux. Chaque fois qu'une compagnie déplace ses profits réalisés ici vers une filiale à l'étranger, on perçoit une taxe d'environ 20 %, ce qui incite la compagnie à déclarer cet argent ici. Il en va de même pour le déplacement de production (dans des pays qui ne respectent pas les normes environnementales ou des droits de la personne, par exemple). Une telle mesure existe déjà au Brésil.

SOURCES

¹ BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, *Finances publiques, profits privés*, Éditions du Renouveau Québécois – Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1996, p. 47 (de 142).

² *La Presse*, mercredi 16 avril 2003, p. A8

³ AFSCHRIFT, Thierry, *Peut-on définir les paradis fiscaux?*, janvier 2000. (disponible sur Internet : <http://www.idefisc.cx/themes/evasion.html>)

⁴ AFSCHRIFT, Thierry, op. cit.

⁵ ATTAC-Québec : (<http://attac.org/quebec/synthese.htm>)

⁶ BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, op. cit., p. 59-60.

⁷ BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, op. cit., p. 61.

⁸ BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, op. cit., p. 62.

⁹ *La Presse*, lundi 24 février 2003, p. D10.

¹⁰ Les résultats ont été obtenus au moyen d'un simulateur de planification financière disponible sur le site de Desjardins : <http://www.desjardins.com/fr/particuliers/retraite/>

¹¹ Toutes les données et citations proviennent de :
LAUZON, Léo-Paul, *Impôts payés et impôts reportés par les compagnies canadiennes en 1999 : de la prétention à la réalité – Plaidoyer pour un impôt minimum*, novembre 2000. (disponible sur Internet : <http://www.desequilibrefiscal.gouv.qc.ca/fr/memoire/pdf/m22.htm>)

¹² AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA, *Trousse* (disponible sur Internet : <http://www.ccra-adrc.gc.ca/tax/individuals/t1general/2002/quebec-f.html>)

¹³ MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC, *Déclaration de revenus 2002 – Grilles de calcul*. (disponible sur Internet : <http://www.revenu.gouv.qc.ca/fr/formulaires/tp/tp-1.asp>)

¹⁴ LAUZON, Léo-Paul, BERNARD, Michel, et al., *La fiscalité dans le contexte du virage à droite*, Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, août 1996. (disponible sur Internet : http://www.unites.uqam.ca/cese/etudes/etudes_partagees/etude6.html)

¹⁵ BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, *Finances publiques, profits privés*, Éditions du Renouveau Québécois – Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1996, p. 74 (de 142).

¹⁶ Site de l'ASSÉ : <http://www.asse-solidarite.qc.ca/>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BERNARD, Michel, LAUZON, Léo-Paul, *Finances publiques, profits privés*, Éditions du Renouveau Québécois – Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, 1996, 142 p.

BOURDIEU, Pierre, *La distinction – Critique sociale du jugement*, Paris, Éd. Minit, 1979, 670 p.